
DIRECTIVE RELATIVE A L'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX (NETIQUETTE)

CEGEP ANDRE-LAURENDEAU

AVRIL 2016

Nétiquette

Définition

Nétiquette : contraction de « Net » et « étiquette ».

Désigne l'ensemble des conventions de bienséance à l'usage des internautes. La nétiquette présente les règles de conduite à respecter pour que l'ensemble des internautes adopte un comportement respectueux, notamment lors des échanges par courrier électronique, dans les forums et dans les réseaux sociaux.

Portée

La nétiquette vise tous les internautes qui interagissent sur les plateformes numériques et interactives et dont les propos impliquent directement ou indirectement le Cégep André-Laurendeau.

Contexte

Le Cégep utilise plusieurs réseaux sociaux pour communiquer avec une multitude d'individus et de groupes dans le cadre d'activités pédagogiques et pour promouvoir ses activités.

Le Cégep encourage à alimenter ces médias avec des contenus de nature positive sous forme de commentaires, de témoignages, de questions et de contenus numériques photographiques ou vidéographiques. Bien entendu, ces échanges doivent se faire dans le respect. Avant d'y diffuser des propos, assurez-vous qu'ils respectent les règles éthiques les plus élémentaires (respect des droits individuels, bienséance, etc.).

Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son intégrité et de sa réputation. Le caractère personnel et confidentiel de certaines informations doit aussi être préservé. Notez que ce que vous publiez sur les réseaux sociaux laisse des traces et peut être repris et rediffusé par un tiers, parfois à votre insu. Votre message peut alors être compris en partie et se voir parfois dénaturé une fois sorti de son contexte initial, surtout s'il est retransmis qu'en partie. Ainsi, rappelez-vous qu'il est toujours préférable d'exposer vos griefs de la bonne façon (langage, ton), à la bonne personne (en privé et non en public) et par le biais des moyens appropriés.

La valorisation du français

Notamment par le biais de sa *Politique de valorisation de la langue française*, le Cégep fait la promotion d'un bon usage du français et invite les internautes à demeurer sensibles à la qualité du français.

Exemples de communications à encourager

- La publication et la diffusion d'information concernant des activités pédagogiques.
- Les commentaires apportés à des nouvelles qui enrichissent l'information ou le propos.
- Être loyal envers le Cégep.
- Respecter la vie privée et la réputation.
- Respecter les informations confidentielles et les renseignements personnels.

Exemples de communications à proscrire

- Les *pourriels* ou la publication de liens ou de contenus qui n'ont pas de liens avec les activités du Cégep.
- La publication de commentaires sollicitant à des fins commerciales, professionnelles ou partisans (consultez la *Directive sur la sollicitation et la commandite* du Cégep).
- Les conduites vexatoires : dénigrement, harcèlement psychologique, langage inapproprié, etc. (consultez la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement*).
- La publication de griefs, ou de contenus en lien avec des conflits personnels tant contre une personne qu'un groupe, une situation, un service, une administration, institution ou personne morale.
- Les messages haineux, racistes, xénophobes, homophobes, sexistes ou disgracieux.
- Les contenus ne respectant pas les droits d'auteurs.

Ressources

Si vous avez des questions ou si vous êtes témoin de publications ne respectant pas la *Nétiquette*, vous êtes priés de communiquer avec le Service des communications à l'adresse suivante : service.comm@clairendeau.qc.ca.